



COMPTE-RENDU APE DU CONSEIL D'ECOLE DU 15 mai 2009

AVERTISSEMENT : Ce compte rendu a été établi par les représentants des parents dans l'attente du compte rendu officiel.

Début de séance : 15H00

Etaient présents :

M MONTOIS, directeur

Mme BAYNAUD (GS1), Mme DOHERTY (GS3), Mme HEUZE (CPA), M BENARD (CE1B), Mme MONTEGUT (CE2D), Mme D'AGOSTINO (CM1C), Mme MORLUPI (CM2B), - représentants des enseignants

Mme CHAPUIS, Mme CIACERI, Mme LOUAFI, Mme LUPI, Mme MANSSOURI, Mme PICCARRETA, Mme SBARDELLA, Mme THIERRY - représentants des parents d'élèves.

Secrétaires de séance : Mme THIERRY et Mme LOUAFI

1- Opération info et action hygiène : contraintes et possibilités

Le médecin scolaire et l'administration ont remarqué un nombre anormal de cas de gastro-entérites, d'infections virales et urinaires. L'eau distribuée à l'école a été mise hors de cause dans la propagation de ces maladies (très contagieuses).

Le premier facteur de contamination provient des poignées de porte et les rampes d'escaliers. Les recommandations d'hygiène sont la désinfection deux fois par jour.

Il sera maintenant demandé aux agents de nettoyage de pratiquer la désinfection des poignées et des rampes avant la récréation vers 10h30.

La limitation de la contamination se fait avant tout par le nettoyage des mains avant et après la cantine. Avec un surveillant par classe sur le temps méridien c'est faisable mais il faudrait augmenter le nombre de lavabos. M Montois propose l'installation provisoire (en attendant la rénovation du Casone) de lavabos dans la cour. Une étude sur l'achat de robinet photovoltaïque va être lancée.

L'utilisation de petites bouteilles en plastique, comme « boire au robinet » sont des solutions non satisfaisantes. L'installation de fontaine type de celles que l'on trouve dans les rues de Rome va aussi être étudiée afin que les enfants puissent boire de l'eau sans risque de contaminations diverses.

Selon les recommandations du médecin scolaire, Mme Piersigilli et de l'infirmière, Mme Pélissier l'approvisionnement en savon liquide sera vérifié.

Actuellement, la propreté des toilettes n'est toujours pas satisfaisante, malgré certain progrès pour le nettoyage dans la journée. Les manques de papier, torchon et savon sont encore courants.



Mme Pélessier, infirmière scolaire, passera dans les classes pour rappeler les consignes d'hygiène simples à respecter.

Sur le même sujet, le problème du nettoyage des salles a de nouveau été évoqué. Les enseignants insistent sur le fait que les agents de nettoyage font correctement leur travail mais qu'ils ne sont pas assez nombreux et ne font pas assez d'heure pour parvenir à un résultat satisfaisant (le passage de l'aspirateur par exemple est trop rare).

2- Projets pédagogiques en cours

Toutes les classes de CM2 effectueront un voyage scolaire cette année. Deux classes de CE1 font un projet voile à San Marinella, les deux autres partent dans une ferme biologique en Ombrie.

Le projet scénographie du parc arrive en phase finale. Une programmation a été distribuée aux parents concernés de CE2 ce jour même. Une répétition générale aura lieu le lundi 25 mai et les deux représentations finales auront lieu le mercredi 27 mai et le jeudi 28 mai à 20h30. Il sera distribué aux familles des classes concernées 6 places par enfant pour une des deux représentations. Tous les élèves des autres classes du primaire assisteront à une des répétitions en journée.

Les représentations du projet opéra des CM1 (4 places disponibles par famille) auront lieu le samedi 27 juin à 20h30 et le dimanche 28 juin à 19h (les horaires sont à confirmer). Là encore les enfants des autres classes du primaire pourront assister à une des répétitions.

Concernant le projet « Magia del opera » des 4 classes de CE1 et 2 classes de CM2, il ne sera pas possible aux parents d'assister aux répétitions générales du spectacle du Barbier de Séville (comme cela s'est fait l'année dernière pour l'opéra Carmen) mais une représentation de la chorale des enfants pourrait être proposée fin juin en utilisant la scène montée dans la cour du Casone.

M Montégut informe de la mise en ligne prochaine des vidéos réalisées par les enseignants sur les animations dans le parc de Strohl Fern.

Les représentants des parents d'élèves informent que de nombreux parents n'ont pas compris que la fête de l'école n'aura pas lieu cette année. Ils rappellent leur attachement à cet événement très apprécié, très fréquenté par les familles (parents, grands-parents, frères et sœurs) et qui est avec le carnaval un des seuls moments de rencontre de l'ensemble de la communauté de l'école. M Montois rappelle que les conditions matérielles n'étaient pas réunies cette année pour la préparation de la fête (suppression de la salle de motricité-salle de répétition- du fait du rapatriement de la classe de M Blaque) mais que cela n'a aucun caractère définitif.

3- Point sur les travaux

Le chalet, classe de M Blaque (petite section), a été démonté depuis quelques jours et sera remonté 50 m plus loin, au fond de la cour, avant la fin de l'année si possible.

Les travaux du pavillon 11 doivent reprendre le lundi 18 mai 2009.

4- Structure et classes l'an prochain



Le nombre de classes restera le même l'année prochaine. La classe double portera sur les niveaux CM1 et CM2. Chaque classe sera au maximum de ses capacités d'accueil (entre 725 et 730 élèves) du fait de l'arrivée nombreuse de Français et du rapatriement (du fait de la crise financière) de nombreux diplomates italiens expatriés.

M Montois assure que l'établissement sera encore plus vigilant sur les problèmes de propagation d'épidémie évoquées dans le point 1 de l'ordre du jour du fait du fort taux d'occupation des classes qui accentue le problème.

5- Mise en place d'un protocole sur les voyages

M Montois rappelle que l'école souhaite avoir une politique de voyages scolaires harmonisée par niveau (toutes les classes d'un même niveau doivent partir si un projet voyage est décidé) suivant des objectifs pédagogiques déterminés. Cette année, certains projets sont arrivés à aboutissement tard dans l'année. M Montois, appuyé par les représentants des parents d'élèves, propose qu'il soit étudié au prochain Conseil d'établissement la mise en place d'un protocole pour les voyages. Les projets de voyages devront être présentés au plus tard avant la fin de la première période (vacances de la Toussaint) pour validation au premier Conseil d'établissement. Dans ce protocole, devra être spécifié qu'un document donnant une description du voyage: ses objectifs pédagogiques, une fourchette de prix, les moyens de transport utilisés, le type d'encadrement devra être établi et remis aux parents. Ceux-ci devront alors donner leur accord de principe au projet par écrit. Un calendrier de l'année (dates des réunions, des documents à faire...etc) sera aussi à prévoir.

Le coût de l'accompagnement est aussi évoqué, il peut être répercuté sur le prix du voyage.

6- Enseignement des langues

Monsieur l'inspecteur a été agréablement surpris par les progrès rapides des élèves en anglais avec la méthode pratiquée d'une demi-heure d'apprentissage langagé et d'une heure de mise en pratique. La pérennité de cet aménagement doit être discutée au prochain Conseil d'établissement.

Les enseignantes Mme Cannelle et Mme Dardare ont obtenu leur habilitation pour l'initiation à l'anglais qui devrait se poursuivre pour l'ensemble des classes de CE1 à raison d'une demi-heure hebdomadaire. Cette décision doit être validée par le Conseil d'établissement.

Les représentants des parents font remarquer qu'il faudrait réfléchir à la pertinence d'une initiation pour des enfants ayant des difficultés d'apprentissage.

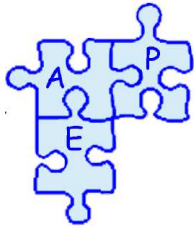
7- Point sur les maladies contagieuses et le suivi des enfants malades

M Montois propose des modifications du règlement intérieur à inscrire sur le carnet jaune : « pour toutes absences supérieures à 5 jours, l'enfant devra revenir avec un certificat médical »(c'est dans les textes officiels).

De même, il sera rappelé au niveau du règlement intérieur que les enfants fiévreux ne sont pas acceptés à l'école et que la prise de médicament est interdite dans l'enceinte de l'école (sauf pour les traitements particuliers, réguliers sous le contrôle de l'infirmière).

Par la même occasion sera spécifié clairement dans le règlement intérieur (dans le cahier jaune) les conditions de reprises des enfants à la grande et petite porte.

Une réflexion sur l'amélioration de la signalitique à la grande porte est menée.



8- Construire une liste des psychologues et d'orthophonistes (Bambino Gesù ou policlinico Gemelli)

L'école s'engage à fournir une liste de noms mise à jour.

Mme Manssourî informe que l'APE a conduit une réunion sur les troubles spécifiques des apprentissages avec les parents d'élèves. Un compte-rendu sera bientôt diffusé. L'objectif est d'offrir aux parents un espace de rencontre, de mener une réflexion sur le sujet, d'avoir un parent référent. Elle demande si enseignants, personnels de santé et parents vont pouvoir se rencontrer sur ce thème comme cela était envisagé.

M Montois répond que l'académie de Grenoble (académie de rattachement) peut mettre à disposition un psychologue scolaire qui peut venir rencontrer les parents sous la forme de conférences, faire de la formation auprès des enseignants et faire des bilans auprès de certains élèves. Dans le cadre de cette mission, ce psychologue pourrait également faciliter une rencontre entre les acteurs. Cette démarche est préconisée par l'inspecteur. Le Conseil est d'accord pour demander une intervention de ce type l'année prochaine.

Un psychologue consultant (tout comme l'est le médecin scolaire) pourrait assurer le suivi au quotidien de ces enfants en difficultés, les orienter, faire le lien entre orthophonistes, parents et enseignants. Les enseignants rappellent que cette demande date depuis longtemps déjà de leur part. Les parents soutiennent l'idée. Ce dispositif va être mis à l'étude.

9- Point sur les parents relais, bilan

Le bilan est plutôt positif, même si le rôle est multiple et parfois difficile (manque de légitimité). La communication a été améliorée par ce biais. Ce dispositif a également permis une meilleure représentation des parents au conseil d'école.

Les représentants des parents demandent aux enseignants de les aider à bien expliquer la fonction de parent relais en début d'année aux parents de leur classe afin d'avoir des personnes motivées, qui « jouent le jeu ». Ils demandent qu'une petite rencontre entre l'enseignant et les parents relais soit organisée en début d'année pour mettre au point le rôle de chacun.

Il est à noter que les parents ont des difficultés à trouver sur le site du lycée la « lettre aux parents »

10- Commandes et réflexion sur ce que doivent acheter les familles ou l'école

Les trois types de financement pour l'achat de matériel en classe sont : les crédits d'enseignement, la commande groupée de papeterie effectuée par l'APE et le lycée et les achats de fournitures scolaires par les parents.

Les crédits d'enseignement pour une classe sont calculés au prorata du nombre d'élèves sur une base identique pour tous les niveaux. Les budgets de fonctionnement n'ont pas augmenté, contrairement aux prix.

Un crédit de 20 euros par élève est alloué pour l'approvisionnement en fournitures n'existant pas en Italie. Cette année, chaque enseignant a fait sa commande individuellement alors que l'année dernière la commande avait été globale. Points positifs : chaque enseignant gère son expression de besoin tout en prenant en compte le fait que la liste des fournitures complémentaires à acheter par les familles reste une liste par niveau ; la livraison se fait par classe donc la distribution, l'inventaire et la gestion des erreurs sont facilités. Point négatif : il n'y a



plus d'optimisation pour la vente par lot. Un bilan sera fait à la rentrée, un enseignant propose de regrouper les commandes par niveau.

Les enseignantes de grande section font remarquer que leurs besoins ne dépassent pas les 10 euros mais que par contre ils n'ont pas assez d'argent pour les autres achats (matériel très cher).

11- Réunions de classe

Des rencontres régulières avec les parents sont souhaitées. Il en sera discuté au prochain Conseil des maîtres et les décisions prises seront communiquées.

12- Surveillance de la cantine renforcement du dispositif

Le Conseil d'école renouvelle la demande de surveillants supplémentaires afin d'affecter un surveillant par classe à la pause méridienne (ce fonctionnement avait été acté l'année dernière en Conseil d'établissement puis remis en cause), avec un argument supplémentaire : ce dispositif permettrait de résoudre les problèmes d'hygiène et la nécessité du lavage des mains avant et après la cantine.

13- Charte de protection contre le bullismo

Les délégués élèves, très actifs, souhaitent mettre sur papier les résultats des leurs réflexions menées lors de leurs réunions et ainsi rédiger une « charte » lors d'une séance « parlement des enfants ». Le Conseil donne son accord pour qu'ils bénéficient d'une demi-journée et soient aidés par des adultes choisis, sous réserve de l'accord du conseil des maîtres.

14- Accompagnement des voyages

Mme Morlupi fait part de son inquiétude en ce qui concerne le manque d'accompagnateurs pour son voyage et celui de M Hébrard, qui ont lieu dans quelques semaines. Au départ, il était prévu qu'un professeur de gymnastique et un professeur d'italien viennent, solution qui a été refusée. Des surveillants ont alors été contactés mais ils ont refusé car la rémunération a été jugée insuffisante. La solution proposée aux enseignants est de faire appel à des parents d'élève, ce qui ne les satisfait pas.

Les représentants des parents d'élèves sollicités sur ce sujet rappellent qu'ils ne sont pas non plus d'accord sur le principe de l'accompagnement des voyages en primaire par des parents, pour les raisons suivantes : les parents ne sont pas tous aptes à gérer des groupes d'enfants, l'enfant dont le parent participe est mis en porte à faux (l'un des objectifs pédagogiques des sorties en primaire étant l'autonomie), les rapports enseignant-parent sont plus délicats que les rapports d'un enseignant avec une personne tierce rémunérée pour l'accompagnement.

Séance levée à 17H00